Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

20221013_006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 7 octobre 2022 **Date d'affichage : 6 octobre 2022**

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_19_/ votants /_27_/

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TREIZE OCTOBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, D. GONÇALVES, É. BIANAY-BALCOT, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, V. MOREAU, D. ASSO, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M SEMADENI, C. CONTAMIN.

Absents représentés :	**N. MONZON**	**procuration à**	**P. DOUWES**
	J. BUISINE CORLOBÉ		**É. GRILLON**
	C. MOYNIEZ		**M. FERNANDEZ**
	C. TIPHINEAUD		**G. BORRELLY**
	J. QUEIJO		**V. MOREAU**
	M. LEGOFF		**P. ROUYER**
	S. SABLITCH		**T. BAYRAK**
	V. BAYOUT		**C. CONTAMIN**

Absents excusés : C. QUÉRO, M. ALOUI.

Secrétaire de séance : Évaléna BIANAY-BALCOT est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ASSOCIATIONS ET LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

VU l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°001 du 27 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 11 octobre 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement de l'élue démissionnaire et de désigner des délégués de la commune au sein des organismes extérieurs,

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-094-219400017-20221013-20221013_00

Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

20221013_006

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE comme suit les membres des organismes extérieurs **:**

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine-Amont **(EPA ORSA)**	Éric GRILLON	**Catherine BEUDIN**
Syndicat Intercommunal pour **l'Équipement Hospitalier du Sud-Est de la Région Parisienne**	Éric GRILLON Christelle QUÉRO	**Sandra JUGAL** Djebi ASSO
Comité de jumelage **Franco-anglais**	Patrick ROUYER	**Catherine BEUDIN** Jean-Bernard PAUL Cyrille CONTAMIN
Comité de jumelage **Franco-allemand**	Ghislain BORRELLY	**Catherine BEUDIN** Jean-Bernard PAUL Vincent BAYOUT

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.
Fait à Ablon-sur-Seine, le 17 octobre 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le
Certification exécutoire le
Date d'affichage le
Conseil municipal du 13 octobre 2022

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-094-219400017-20221013-20221013_00